



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre le quatre novembre le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 octobre 2024.

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Céline DESSIMOND ; Christian ROBIN Daniel MAURIN, Grégory COINTE ; Rémi CHABANAT ; Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNIER, Stéphanie YVERNAULT ; Laurent SERIER, Véronique SAUZEDDE ;

Ont donné procuration :

Mme Nicole MARQUES à Elisabeth BRUSSAT
Mme Sophie CARRE à Laurent DOLCEMASCOLO
Jean-Louis ROUVIDANT à Daniel MAURIN

Absents : Sylvette MARECHAL, Héroïse FERRIER

Secrétaire de séance : Patricia LACHAMP

DELIBERATION
Création d'emploi agents recenseurs
N°2024/11/75

Objet : Personnel communal

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,
- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;
- Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
- Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Madame le Maire informe le conseil municipal du recensement de la population en 2025, et qu'afin d'assurer les opérations de recensement il y aurait lieu de créer 4 postes d'agents recenseurs

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- La création d'emploi(s) de non titulaire (s) en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de 4 d'agent(s) recenseur (s), non titulaire (s), à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

AR Prefecture

063-216302653-20241104-20241175-DE
Reçu le 08/11/2024

AR Prefecture

063-216302653-20241104-20241175-DE
Reçu le 08/11/2024



COMMUNE D'ORLEAT
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Novembre 2024

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, 04 novembre 2024

Le Maire
Elisabeth BRUSSAT



AR Prefecture

063-216302653-20241104-20241175-DE
Reçu le 08/11/2024

AR Prefecture

063-216302653-20241104-20241175-DE
Reçu le 08/11/2024